

/NOTE  
SUR LA PRÉSENCE DU MERLU  
DANS LES EAUX DE LA PRESQU'ILE DU CAP VERT, /

par G. BELLOC.

∠ Dans une note antérieure (1) nous avons signalé la présence du Merlu au large de l'embouchure du Sénégal et nous ajoutions : « Il ne nous est pas encore possible de préciser sa limite méridionale, mais il est probable qu'elle doit être située dans les parages du Cap Vert et peut-être même plus au Sud. »

Cette opinion s'est trouvée confirmée en 1936, au cours de la croisière du *Président-Théodore-Tissier*, sur la côte occidentale d'Afrique, par deux traits de chalut effectués, à trois semaines d'intervalle, au Nord de la Presqu'île du Cap Vert. ∠

Dans cette région, les fonds doux, de sable et de vase, s'étendent sur une grande surface. Ils sont réguliers et très poissonneux. Nous en avons eu la preuve le 8 mai, avant notre escale à Dakar, par la bande de sondes enregistrées qui avait révélé, non seulement un fond uni, mais aussi, à cinquante mètres environ au-dessus du fond, une zone semi-opaque de plus de trois milles de longueur, qui ne pouvait être qu'un énorme banc de poissons.

Le 12 mai, le navire retournait sur ces fonds chalutables.

Un premier trait de chalut effectué de 120 à 145 mètres de profondeur, sur fond de vase à *Holothuries* et à *Centrostephanus* par 14° 47 de latitude N. et 17° 33 de longitude W. (Stn. 698) a ramené des maquereaux (*Scomber colias*) des chinchards sénégalais, des sardines (*Clupea senegalensis*) des rascasses, des Dentés, des Saint-Pierre (*Zeus faber*) des Phycis et des *Brotula barbata*.

Après ce premier trait effectué sans la moindre croche nous décidons d'en faire un second par des profondeurs supérieures, de 160 à 260 mètres également chalutables. Ce nouvel essai est couronné de succès et nous procure 1.255 merlus par 14° 49 N. et 17° 35 W. sur fond de vase foncée à *Holothuries* (Stn. 699); en plus des merlus nous avons de nombreux Triglidés, Scorpénidés et Sparidés.

Le 5 juin, soit environ trois semaines plus tard, nous repassons avec le navire sur le même fond de pêche : les conditions hydrologiques n'étaient plus les mêmes, elles avaient changé assez considérablement pendant cette courte période qui fait la transition entre la saison sèche et l'hivernage : quoi qu'il en soit, un trait de chalut par 200 à 250 mètres de profondeur, sur fond de sable vert à débris coquilliers par 14° 38 N. et 17° 36 W. (Stn. 747) a procuré 25 merlus parmi de nombreuses espèces beaucoup plus abondamment représentées.

Les bandes de sonde enregistrées et les divers essais de chalutage dans cette région ont démontré l'existence, à proximité immédiate de Dakar d'une zone propre du chalutage et que fréquentent, au moins saisonnièrement de nombreux poissons fins tels que des Merlus et des Saint-Pierre, que nous n'avons jamais vus sur les marchés du Sénégal.

---

(1) G. BELLOC. Note sur la limite méridionale de l'aire de distribution du Merlu. (*Revue des travaux de l'Office des Pêches Maritimes*, 1933, t. VI, fasc. I, n° 21.)

STATIONS.		698.	699.	747.		
		12 mai 1936.		5 juin 1936.		
Position. . .	{ L = . . . . .	14° 47' N.	14° 49' N.	17° 48',5 N.		
	{ G = . . . . .	17° 33' W.	17° 35',5 W.	17° 36' W.		
PROFONDEUR.	TEMPÉRA-TURE.	S ‰.	TEMPÉRA-TURE.	S ‰.	TEMPÉRA-TURE.	S ‰.
10 . . . . .	20° 3	35,62	„	„	24° 8	35,71
50 . . . . .	17° 2	35,61	„	„	20° 9	35,71
100 . . . . .	15° 2	35,50	„	„	16° 9	35,61
150 . . . . .	„	„	„	„	14° 8	35,44
200 . . . . .	„	„	„	„	13° 3	35,41
250 . . . . .	„	„	12° 8	35,84	„	„

Nous l'avons appelée « fond de pêche des Mamelles » du nom de deux collines volcaniques jumelles qui s'élèvent sur la presqu'île du Cap Vert, sont visibles de fort loin et peuvent fournir de précieux relèvements aux patrons de chalutiers qui le fréquenteront.

Il est situé au Nord de la presqu'île du Cap Vert et de la pointe des Almadies.

Nous profitons de cette découverte pour compléter par la description des points remarquables de la côte voisine de ce nouveau fond de pêche, notre travail paru en 1933 sur les « Fonds chalutables de la côte occidentale d'Afrique » (1), que nous avons limité au Sud du parallèle de Saint-Louis.

#### *Points remarquables de la côte dans les environs du fond de pêche des Mamelles.*

Au Sud de l'embouchure du Sénégal on voit d'abord quelques villages indigènes, puis une côte formée d'une série de dunes de sable plus ou moins couvertes de buissons.

A Tound ou Melaye, il existe quatre mamelons verts un peu plus élevés qui viennent rompre l'uniformité de cette côte.

A environ dix milles de ces collines on aperçoit la dune rousse de Drakmat qui constitue un point de reconnaissance remarquable.

Le village de Benou M'boro est à peu près à mi-distance entre Saint-Louis et le Cap Vert, par 14° 45' N. et 17° 32' W. En ce point, la côte paraît s'avancer légèrement mais cette illusion est due à un petit piton sablonneux couvert à sa partie supérieure de hachures, faites par des plantes. Cette localité est reconnaissable aux quelques palmiers qui croissent sur le sommet des dunes.

L'enfoncement de la côte entre Benou M'boro et la pointe des Almadies porte le nom général de Baie d'Yof, les courants y portent à terre avec force.

(1) G. BELLOC. Les fonds chalutables de la côte occidentale d'Afrique. (*Revue des travaux de l'Office des Pêches Maritimes*, t. VI, fasc. 2, n° 22.)

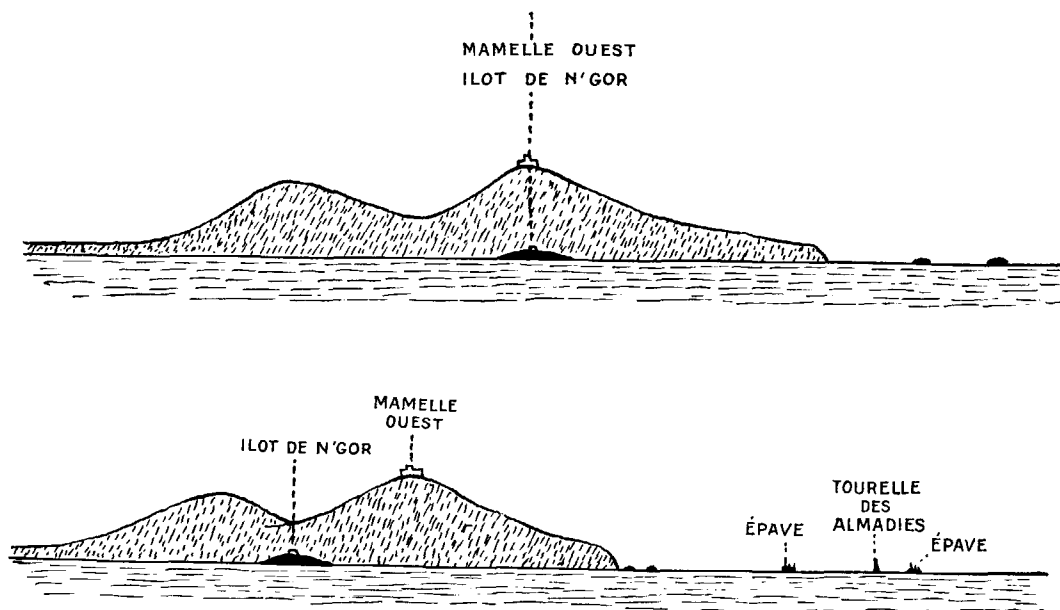


Fig. 1. Trait de chalut (Stn 699, vue de la côte).  
 A. 1/3 heure après la mise à l'eau  
 B. A la relève du chalut.

Dans le S.-W. de Benou M'boro sont situées les collines des petites Mamelles, au nombre de trois : ce sont des buttes de sable grisâtre très isolées qui forment les premières hauteurs des montagnes des Serères qui se terminent au Cap de Naze après avoir décrit un demi-cercle dans l'intérieur.

Le village d'Yof, situé à 3 milles dans l'Est de la Pointe des Almadies s'élève auprès d'un récif qui brise par tous les temps, et rejoint l'île d'Yof.

A partir de ce village, les terres basses, en bordure de la côte sont dominées par des mamelons sablonneux s'étageant progressivement jusqu'au pied des tétons des Mamelles qui constituent un point remarquable visible à plus de 15 milles.

La petite île et le village de N'gor sont situés dans le N.-E. de la pointe des Almadies; l'épave du vapeur *Sahel*, dont les deux mâts et la cheminée sont visibles du large gît à l'extrémité Est de l'île de N'gor.

La pointe des Almadies constituée par un massif basaltique s'appuyant sur les Mamelles forme la pointe la plus occidentale du Continent Africain; elle se prolonge vers le large par un plateau de roches qui part de l'île d'Yof, longe la côte, contourne la pointe qu'une chaussée prolonge à 1 mille dans l'Ouest.

Deux ou trois pâtés de rochers noirs émergent de deux à trois mètres, le plus remarquable, nommé roche des Almadies, par  $14^{\circ} 45' N.$  et  $17^{\circ} 33' W.$  supporte un phare : tourelle circulaire en béton, avec feu fixe blanc d'une portée de dix milles.

La chaussée des Almadies est un véritable cimetière de navires : deux vapeurs sont visibles de fort loin et paraissent être au mouillage, l'étrave vers la terre; de plus près, on en distingue deux autres plus ou moins détruits par la mer toujours grosse et houleuse et qui brise fortement.

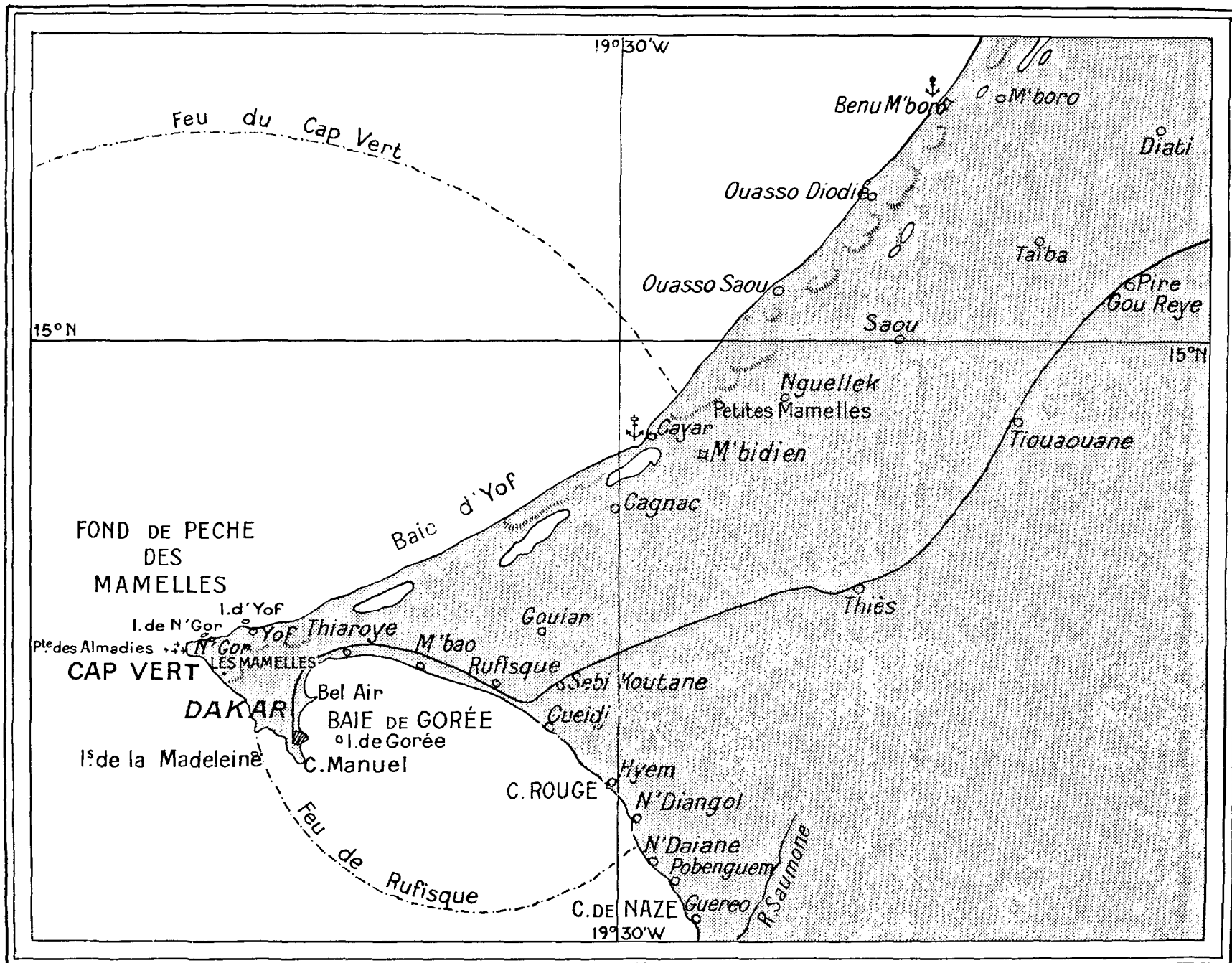


Fig. 2.

Le point le plus remarquable de toute cette côte est constitué par les grandes Mamelles, collines coniques nettement séparées, de 110 mètres d'altitude environ et sur lesquelles pendant l'hivernage pousse une végétation rabougrie qui contraste cependant suffisamment avec l'aridité générale de la côte pour avoir fait donner à la presqu'île le nom de Cap Vert. Un phare

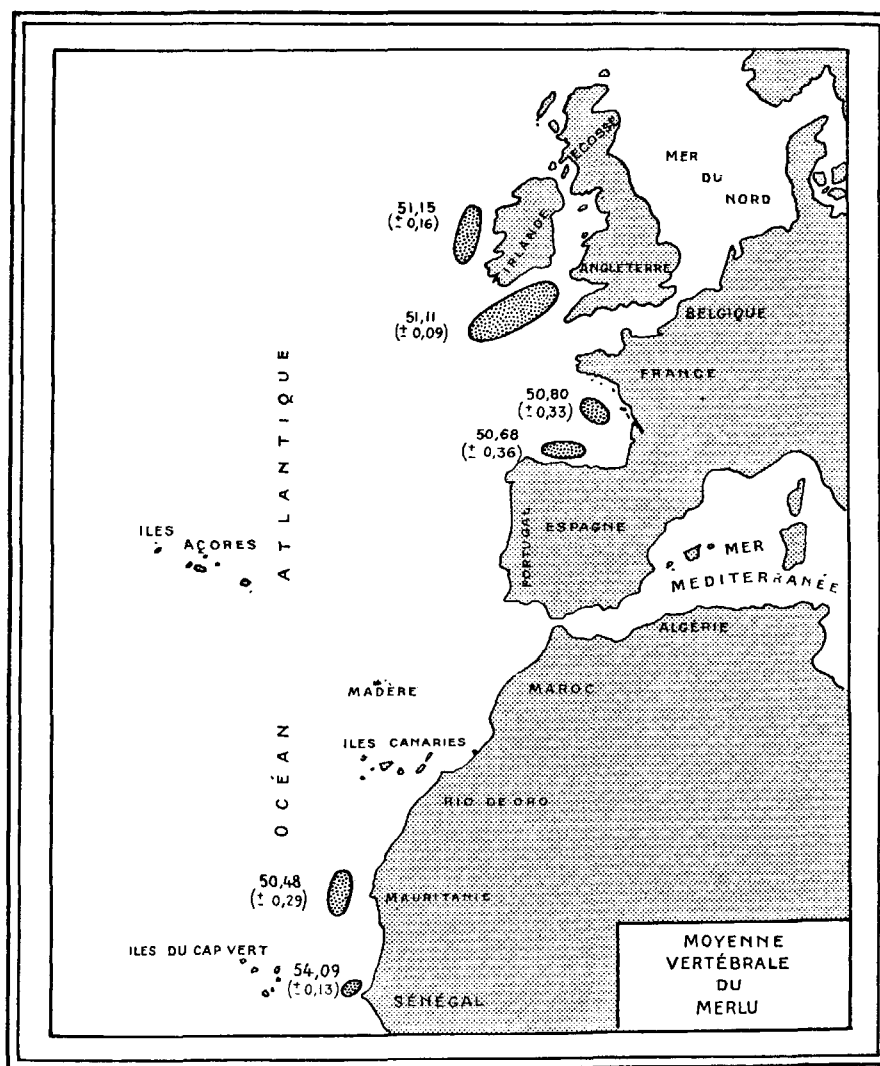


Fig. 3.

est situé au sommet de la Mamelle le plus Ou est, par  $14^{\circ} 43' N.$  et  $17^{\circ} 30' W.$ , c'est une tour ronde de 20 mètres de haut, peinte en blanc avec des corniches noires; près du phare est un sémaphore qui est en communication télégraphique avec Dakar : le feu du Cap Vert à 122 mètres au-dessus de la pleine mer, est à un éclat blanc toutes les 5 secondes et porte à 27 milles.

Les deux autres feux les plus importants de cette région sont : celui du Cap Manuel, à un

éclat rouge toutes les 5 secondes et une portée de 19 milles et celui de Rufisque (phare de Diokoul) fixe, blanc, visible de 11 milles.

Les bancs de merlus de la région sénégalaise semblent doués d'une grande mobilité, particulièrement à l'époque du changement de saison, ainsi que nous l'avons indiqué précédemment.

Les merlus capturés sur le fond de pêche des Mamelles sont, à première vue, semblables à ceux de nos côtes, leur formule radiaire et leurs proportions sont très voisines, la qualité de leur chair est égale. Ils n'en diffèrent que par leur moyenne vertébrale très élevée.

S'il s'agit de la même espèce (*Merluccius merluccius*) ils constituent de ce fait une exception remarquable à la règle générale bien connue des variations de la moyenne vertébrale qui augmente avec la latitude.

En effet, les moyennes vertébrales des autres races étudiées sont les suivantes :

Ouest Irlande.....	51,15
Sud Irlande.....	51,11
Golfe de Gascogne.....	50,80
Nord Espagne.....	50,68
Mauritanie.....	50,48

Le Merlu du fond des Mamelles a pour moyenne 54,09.

Cette différence est telle que nous hésitons à le considérer comme appartenant à l'espèce commune de l'Atlantique nord (*Merluccius merluccius L.*); d'autre part, il présente des caractères externes très différents de ceux du Merlu du Cap (*Merluccius capensis Guich.*), dont la moyenne vertébrale n'est pas encore connue.

Nous nous proposons, à la première occasion, d'entreprendre l'étude biométrique comparative de ce Merlu sénégalais, des groupes ethniques du Merlu de Mauritanie, du Golfe de Gascogne et d'Irlande et du Merlu du Cap.

Quoi qu'il en soit, au point de vue commercial, il a exactement la même valeur que le Merlu ramené en France par nos chalutiers et mérite la même place sur le marché.